

Donner « un nouvel élan vital à l'Europe en élargissant le traité de l'Elysée »

Samedi 9 juillet 2016



François Hollande et Angela Merkel le 4 juillet 2016 au Palais de l'Élysée. Photo : Thibault Camus AFP

Par Alain Minc, essayiste) et Gerhard Schröder, chancelier allemand de 1998 à 2005

La relation franco-allemande a toujours constitué l'épine dorsale de la construction européenne et le traité de l'Elysée a été en 1963 le symbole du dépassement de « l'inimitié héréditaire ». Ce qui semblait exceptionnel à l'époque est devenu naturel, trop naturel, à l'instar de la conviction si longtemps entretenue d'une Europe paisible. Le Brexit, la montée du populisme, les résurgences nationalistes, le retour des égoïsmes : autant de rappels à une bien plus dure réalité.

L'Europe a toujours eu besoin, tel son oxygène, d'énergie politique. Celle-ci s'est aujourd'hui tarie. Un nouvel élan vital s'impose et celui-ci ne peut être au départ que franco-allemand. Le lien de nos deux pays est le levier d'Archimède d'une relance européenne. De là l'exigence, après les élections françaises et allemandes de 2017, de donner un signe fort, en termes de volonté politique, en élargissant le traité de l'Elysée, de lui offrir un plus grand format, d'en faire un Elysée 2.0.

Or, derrière la routine de l'amitié, la relation franco-allemande s'est distendue. En témoigne l'absence de concertation d'une part de la France au moment de lancer ses interventions militaires au Mali, en Centrafrique, en Syrie ; d'autre part, de l'Allemagne, avant d'ouvrir sa frontière aux réfugiés syriens.

On se parle beaucoup mais on ne se parle pas de l'essentiel. Cette introversion des Européens entre eux, et en particulier des Français et des Allemands, les uns envers les autres, est d'autant plus absurde que chaque jour nous rappelle la nécessité d'agir de conserve face au terrorisme, au choc de la globalisation, aux incertitudes stratégiques, à la crise du Moyen-Orient...

D'aucuns expliquent que la relation franco-allemande s'étirole compte tenu de l'écart croissant entre les deux économies. D'abord l'économie n'est pas tout. Il existe une dimension stratégique, diplomatique, militaire, dans laquelle le leadership est et demeurera, pour des raisons historiques et comportementales, français.

Dans un monde écrasé par l'instantanéité de l'information, les symboles n'en sont que plus importants.

Quant au contexte économique, il donne indéniablement l'avantage à court terme, à l'Allemagne compte tenu des réformes accomplies par cette dernière dans les années 2000, mais la situation n'est pas figée. Les hausses de salaires en Allemagne sont en train d'effacer son avantage en termes de coût du travail.

La France commence à entreprendre – bien trop modestement certes – de premières réformes. Mais surtout la démographie bouleverse à long terme l'équilibre entre les deux pays : en 2050, l'Allemagne et la France auront, chacune, 75 millions d'habitants, l'une après en avoir perdu 8, l'autre après en avoir gagné 8 et naturellement les différences seront grandes en termes de coût du système social entre un pays vieillissant et un autre nettement plus jeune.

A mieux partager, chacun devrait apprendre de l'autre : les Français en s'inspirant de la réforme allemande du marché du travail, les Allemands en se référant à la politique familiale française. Aussi l'Allemagne ne doit-elle pas faire preuve d'arrogance vis-à-vis de son partenaire français, ni la France de complexes à l'endroit de son alliée germanique.

Une gestion plus ambitieuse

Dans un contexte dramatiquement aggravé par le Brexit, le redémarrage de l'Europe suppose trois étapes : un nouvel élan dans les relations franco-allemandes, puis un approfondissement de la zone euro, en particulier à travers une meilleure convergence fiscale et la mutualisation des investissements d'avenir, enfin une gestion plus ambitieuse de l'Europe à vingt-sept.

Afin d'aller au-delà des mots et des pétitions de principe, la première pierre est donc l'élargissement du traité de l'Elysée. De là les propositions que nous lançons au débat :

- Nominations, dans chaque gouvernement, d'un ministre de la coopération franco-allemande. Ces deux ministres assistent aux conseils des ministres du « *pays frère* ». Le ministre étranger ne dispose pas du droit de vote mais il est habilité à s'exprimer et à prendre part aux débats. Les deux ministres ont pour attribution d'approfondir la concertation entre les deux exécutifs, notamment en matière de politique étrangère et européenne, de défense et de sécurité.
- Les deux gouvernements s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin de parvenir à une position commune sur les sujets européens. Il revient aux deux ministres de promouvoir inlassablement la convergence des points de vue.
- Les deux gouvernements peuvent, le cas échéant, se représenter mutuellement dans les réunions européennes et voter, si besoin est, pour le partenaire absent.
- Ils s'engagent à se concerter obligatoirement avant toute initiative de politique extérieure. A ce titre, forte de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité, la France prendra obligatoirement l'attache de son partenaire allemand avant tout débat, tout en gardant naturellement le libre usage de son droit de vote.
- Les deux parties mettent en place un outil permanent de concertation dans le domaine de la défense aussi bien qu'en matière de nucléaire militaire et civil. Le fait que, sur ce dernier terrain, les deux pays ont des stratégies fondamentalement différentes ne doit pas transformer ce sujet en « *trou noir* » de leurs relations : au moins doivent-ils dialoguer.
- Les deux parties s'engagent naturellement à élaborer de concert un projet d'approfondissement de la zone euro avant de le présenter ensemble à leurs partenaires. Si une harmonisation préalable n'a pas lieu entre eux, rien ne se passera.
- Les deux pays s'engagent à redonner vie aux aspects culturels du traité originel de l'Elysée : enseignement des deux langues afin d'éviter que la langue de travail entre les deux administrations ne soit exclusivement, par commodité, « l'anglais d'aéroport » ; multiplication des années d'alternances

dans les cursus scolaires et universitaires – un Erasmus franco-allemand à l'intérieur de l'Erasmus européen – ; approfondissement des échanges entre les lieux de formations les plus avancées, etc.

Ecrire ces dispositions dans un traité de l'Elysée 2.0 ne suffit certes pas. Encore faut-il les faire vivre, mais ce serait un acte à très forte intensité symbolique. Dans un monde écrasé par l'instantanéité de l'information, les symboles n'en sont que plus importants.

Rien n'est jamais ni acquis ni irréversible – le Brexit en témoigne. Le lien franco-allemand n'est pas un simple legs dont nous avons hérité. C'est le seul moteur politique susceptible, dès lors qu'il se déploie, de redonner vie au projet européen.

Alain Minc (Essayiste) et Gerhard Schröder (Chancelier allemand de 1998 à 2005)

Référence article :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/07/09/donner-un-nouvel-elan-vital-a-l-europe-en-elargissant-le-traite-de-l-elysee_4966918_3232.html#pUV1AtRTGbWeVK4O.99